



Tarifs services

22 décembre 2017

A. Tarifs services d'investissement

1. Gestion conseil
2. Gestion de patrimoine
3. Frais de transaction
4. Frais pour un dossier-titres
5. Divers

B. Tarifs opérations bancaires les plus courantes

1. Compte à vue
2. Comptes-titres
3. Compte d'épargne
4. Correspondance
5. Comptes à terme
6. Opérations de change
7. Transactions de paiement
8. Opérations à distance: opérations bancaires en ligne
9. Crédits
10. Comptes de notaire
11. Autres tarifs

A. Tarifs services d'investissement

1. Gestion conseil

Gestion conseil

A partir de 500.000 EUR		Conseils	Conseils all-in
Commission de conseil		0,50%	0,95%
Y compris	Conseiller personnel	V	V
	Frais de dossier	V	V
	Droit de garde	V	V
	Frais de conversion	V	V
	Commission d'encaissement de coupon ou dividende et commission de rachat	V	V
	Frais de transaction	Voir frais de transaction	V

La commission de conseil s'entend sur base annuelle et elle est portée en compte à la fin de chaque trimestre, sur la valeur effective du patrimoine en conseils à cette date. L'indemnité minimum s'élève à 250 EUR par trimestre.

Les fonds de placement dont F. van Lanschot Bankiers N.V., succursale belge, effectue la gestion discrétionnaire du portefeuille, sont exonérés de commission de conseil.

Conditions gestion conseil institutionnelle et spécifique: sur demande.

2. Gestion de patrimoine

Gestion de patrimoine en fonds profilés (à partir de 50.000 EUR)

Risque faible		Risque neutre		Risque élevé
Income Portfolio	Defensive Portfolio	Balanced Portfolio	Growth Portfolio	High Growth Portfolio

A l'exception des frais imputés dans le fonds profilés, nous ne portons pas de frais supplémentaires en compte pour la gestion de patrimoine via un fonds profilé. Le KIID des fonds profilés en question comporte toutes les informations concernant les frais actuels.

A partir d'un patrimoine de 500.000 EUR des investissements appartenant à un thème d'investissement peuvent faire partie de la gestion de patrimoine 'fonds profilés'. Une commission de gestion de 1% est portée en compte sur la partie du patrimoine investie en investissements appartenant à un thème d'investissement.

Gestion de patrimoine à la carte

Type de gestion & commission de gestion	Revenu	Défensif	Neutre	Croissance	Offensif
à la carte avec fonds (sans alternatives, à partir de 500.000 EUR)	0,65%	0,85%	1,00%	1,15%	1,15%
à la carte avec fonds (avec alternatives, à partir de 500.000 EUR)					
à la carte avec titres individuels (à partir de 1.000.000 EUR)					

La commission de gestion s'entend sur base annuelle et elle est portée en compte à la fin de chaque trimestre, sur la valeur effective du patrimoine géré à cette date. L'indemnité minimum s'élève à 250 EUR par trimestre.

La commission de gestion comprend tous les frais, sauf: éventuels frais imputés par d'autres intermédiaires (financiers), frais que la banque doit imputer obligatoirement en conséquence du prospectus ou d'engagements contractuels, taxes et impôts.

3. Frais de transaction

Actions, Obligations & Fonds

Volume des transactions (en EUR)	Obligations	Actions/ETF's	Fonds (uniquement lors de l'achat)	Fonds maison*
0 – 50.000	0,75%	0,95%	2,00%	Gratuit
50.000,01 – 100.000	0,65%	0,80%	1,50%	Gratuit
> 100.000,01	0,55%	0,60%	1,00%	Gratuit

* Les fonds de placement dont F. van Lanschot Bankiers N.V., succursale belge, effectue la gestion discrétionnaire du portefeuille, sont exonérés de frais de transaction.

Un minimum de 50 EUR s'applique par transaction.

La taxe boursière éventuellement applicable, la taxe propre au pays ou au marché où le titre est négocié et d'éventuels frais de correspondant sont portés en compte séparément.

Options

5 EUR par contrat avec un minimum de 25 EUR. Pour conclure des contrats d'option avec une prime de 0,05 EUR ou moins: 2,5 EUR par contrat avec un minimum de 25 EUR.

4. Frais pour un dossier-titres

Droit de garde sur titres

Le droit de garde revient à 0,05% sur base trimestrielle, majoré de 0,50 EUR par ligne de titres. Le droit de garde est porté en compte à la fin de chaque trimestre.

Les fonds de placement dont F. van Lanschot Bankiers N.V., succursale belge, effectue la gestion discrétionnaire du portefeuille, sont exonérés de droit de garde.

Frais de dossier

Les frais de dossier s'élèvent à 10 EUR par trimestre et ils sont portés en compte à la fin de chaque trimestre.

5. Divers

Conversion d'actions

Frais de conversion par ligne de titres: 10 EUR.

Achat et vente par rapport à des dividendes en actions/au choix du porteur

4 EUR avec un maximum de 50% de la valeur effective.

Paiement coupons, dividendes & rachat

2% avec un minimum de 5 EUR et un maximum de 150 EUR.

Les fonds de placement dont F. van Lanschot Bankiers N.V., succursale belge, effectue la gestion discrétionnaire du portefeuille, sont exonérés de commission d'encaissement de coupon ou dividende et de commission de rachat.

Transfert de titres

Transfert entrant: gratuit. Transfert sortant: 75 EUR par ligne de titres.

B. Tarifs opérations bancaires les plus courantes

1. Compte à vue

Frais de gestion	
Ouverture et clôture	Gratuit
Clôture à une autre date que la date standard (31 décembre)	12 EUR (gratuit pour particuliers)
Imputation annuelle	5 EUR
Frais de transaction annuels	4 EUR
Transactions de paiement euro	Gratuit
Taux débiteur euro	11%* (trimestriellement)
Date valeur	
Virement (non) SEPA en euro ou en une devise d'un pays de l'EEE, le virement étant effectué en la même devise que celle en laquelle le compte est libellé	Date d'exécution
Autres virements débit	Date d'exécution -1 jour bancaire ouvrable
Autres virements crédit	Date d'exécution +2 jours bancaires ouvrables

*en fonction des circonstances du marché

2. Comptes-titres

Frais de gestion	
Ouverture et clôture	Gratuit
Clôture à une autre date que la date standard (31 décembre)	12 EUR (gratuit pour particuliers)
Taux débiteur euro	11%* (trimestriellement)
Date valeur	
Virement (non) SEPA en euro ou en une devise d'un pays de l'EEE, le virement étant effectué en la même devise que celle en laquelle le compte est libellé	Date d'exécution
Autres virements débit	Date d'exécution -1 jour bancaire ouvrable
Autres virements crédit	Date d'exécution +2 jours bancaires ouvrables

*en fonction des circonstances du marché

3. Compte d'épargne

	Compte d'épargne Evi/Compte de fidélité Evi
Taux créditeur	
Taux de base	Voir www.evi.be pour les taux actuels
Prime de fidélité	
Frais de gestion	Gratuit
Date valeur	Date d'exécution
Autres frais (règlement dossiers de décès)	50 EUR par heure (minimum 100 EUR)

4. Correspondance

Des frais de port sont imputés pour l'envoi d'extraits de compte par la poste.

5. Comptes à terme

Le taux d'intérêt dépend de la durée et des circonstances du marché et il peut être obtenu à tout moment auprès de votre banquier privé. Montant minimum: 50.000 EUR.

6. Opérations de change

Un taux de change indicatif est toujours disponible auprès de votre banquier privé. La commission est comprise dans le taux de change. Si une opération de change survient dans le cadre d'une transaction, vous trouverez la marge facturée par Van Lanschot sur votre extrait de compte.

7. Transactions de paiement

La commission pour montants sortants s'élève à 0,1% avec un minimum de 5 EUR et un maximum de 75 EUR.

Les paiements suivants sont exonérés de commission:

- Virements en euro ou en une devise de l'Espace Economique Européen d'une valeur de < 50.000 EUR, si les conditions du Règlement européen 924 / 2009 sont remplies, vers un compte dans un autre état de l'Espace Economique Européen.
- Le virement du solde d'un compte à vue d'un particulier vers un compte dans l'UE, suite à la clôture de ce compte.
- Les virements entrants et sortants en toutes les devises au sein du groupe Van Lanschot dont le donneur d'ordre et le bénéficiaire sont identiques.

8. Opérations à distance: opérations bancaires en ligne

L'initialisation, l'emploi et la clôture sont gratuits. Un digipass est prévu gratuitement par titulaire de compte. Remplacement d'un digipass en cas de perte ou de vol: 40 EUR.

9. Crédits

Les prospectus et les tarifs peuvent être obtenus à tout moment auprès de votre banquier privé.

10. Comptes de notaire

Les modalités et les tarifs peuvent être obtenus à tout moment auprès de votre banquier privé.

11. Autres tarifs

Compte à vue service bancaire de base

Frais de gestion	
Ouverture et clôture	Gratuit
Imputation annuelle	13,60 EUR
Frais de transaction annuels	Gratuit
Valeur	Euro
Taux débiteur euro	Non autorisé
Date valeur	
Virement (non) SEPA en euro ou en une devise d'un pays de l'EEE, le virement étant effectué en la même devise que celle en laquelle le compte est libellé	Date d'exécution
Autres virements débit	Date d'exécution -1 jour bancaire ouvrable
Autres virements crédit	Date d'exécution +2 jours bancaires ouvrables

Services proposés: ouverture, gestion et clôture compte, virements, ordres de paiement permanents, dépôt de cash*, inscription en compte de chèques, retrait de cash au guichet*, 72 opérations débitrices manuelles par an.

Frais divers

Remise d'un visa de certification	100 EUR
Garantie locative	Modalités et tarifs sont disponibles auprès de votre banquier privé
Production échelle d'intérêt	25 EUR
Remise d'un certificat bancaire	20 EUR
Contre-passation chèque impayé	6 EUR
Blocage chèque	12 EUR (+ éventuels frais supplémentaires)
Certification sur chèque	12 EUR
Création chèque bancaire	6 EUR
Recherches	50 EUR par heure
Recherches concernant des comptes dormants	10% des avoirs, maximum 200 EUR (par titulaire de compte)
Prélèvement de précompte mobilier sur revenus étrangers, si juridiquement possible	1% du montant des intérêts entrant, minimum 12 EUR par transaction, maximum 200 EUR par transaction

* Aux conditions telles que stipulées sous "Transactions de paiement"

* Ce service de paiement peut uniquement être effectué en euro auprès de toutes les agences où la banque propose ses services. Les retraits de montants de plus de 5.000 EUR doivent être demandés trois jours ouvrables à l'avance.